

## NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	10
- votants	12
- absents	3

Date de convocation :

**5 décembre 2022**

Date d'affichage :

**5 décembre 2022**

## VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**Séance du **9 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 9 décembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

**Présents** : Josiane ARNOUX – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Éloïse RIBAIL

**Absents et représentés** : Michel PRETI (a donné pouvoir à Claude ALLAIRE) – Déborah BELIN (a donné pouvoir Thierry BAUD)

**Absent** : Claude GUET

Isabelle DE COLOMBEL est nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N°114/2022 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°074/2022 RELATIVE A LA CESSION DE PARCELLES COMMUNALES DE LA ZONE ARTISANALE DES FOULONS**

*Le Maire explique qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le tableau récapitulatif des parcelles de la zone artisanale à céder à la CCCV. En effet, la première ligne du tableau n'est pas incluse dans la formule de calcul qui additionne les surfaces. Aussi, la superficie totale à céder à la CCCV s'en trouve erronée : il s'agit de 12 745 m<sup>2</sup> et non de 11 931 m<sup>2</sup> comme indiqué dans la délibération n°074/2022 du 7 septembre 2022.*

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-6 et L.5211-37,  
**Vu** l'arrêté préfectoral n°05-2018-12-31.001 du 31 décembre 2018, relatif à la modification des statuts de la communauté de communes Champsaur Valgaudemar (CCCV), et notamment la compétence obligatoire « actions de développement économique », dont la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité,  
**Vu** la délibération n°94/2017 du 19 décembre 2017 transférant la zone artisanale des Foulons à la CCCV,  
**Considérant** que les parcelles de la zone artisanale des Foulons demeurent propriété de la commune et qu'il convient de les céder à la CCCV dans le cadre du transfert de compétence,

**Le Maire explique** qu'un bornage a été effectué par un géomètre afin de diviser les parcelles initiales BC304 et BC354. 14 parcelles ont été bornées pour le futur aménagement qui comprendra 8 lots, pour une superficie totale de 12 745 m<sup>2</sup>.

Le tableau ci-dessous reprend la liste des parcelles :

Section parcelle	N°	N° lot	Contenance en m <sup>2</sup>	Section parcelle	N°	N° lot	Contenance en m <sup>2</sup>
BC	304b	Voirie	814	BC	354l	Lot 8	1 334
	304c	Lot 1a	228		354m	Lot 7	1 929
	304d	Lot 2a	537		354n	Poste edf	65
	304e	Lot 3a	517		354o	Lot 6	1 688
	304f	Voirie	357		354p	Lot 5b	1 608
	304g	Lot 5a	235		354q	Voie	189
					354r	Voie	4
	354h	Lot 1b	515		354s	Lot 3b	523
	354i	Lot 2b	203		354t	Lot 4	1 092
	354k	Voirie	751		354u	Voie	156

Suite à la négociation entre les parties, le prix de vente proposé est de 1€/m<sup>2</sup>, pour un montant total de 12745,00€.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 005-210501458-20221209-114\_3\_2022-DE



En accompagnement de ces cessions, la commune souhaite être associée aux choix des entreprises et souhaite la mise en place de clauses relatives à la revente des parcelles par les futurs acquéreurs.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

**LE MAIRE,**

**Rodolphe PAPET**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

**15 DEC. 2022**

